# CHARGÉS DE LIAISON DES PAYS PARTENAIRES DU GPE

## MANDAT

Il est essentiel que chaque pays partenaire désigne un chargé de liaison compétent afin d'établir des liens solides entre le Secrétariat et les pays partenaires du GPE. Cela est également essentiel au bon fonctionnement du modèle de représentation par groupe constitutif au sein du GPE[1]. Le chargé de liaison du pays partenaire du GPE joue un rôle clé dans la gestion du groupe constitutif et s'emploie également à mieux faire connaître les processus du GPE au niveau national.

Le chargé de liaison du pays partenaire du GPE est nommé et dûment autorisé par le ministre de l'Éducation à lui servir d'interlocuteur principal pour les questions concernant le GPE. Le chargé de liaison du pays partenaire du GPE doit parfaitement connaître le modèle opérationnel, le plan stratégique et la Charte du GPE au niveau mondial, ainsi qu'être pleinement informé du soutien technique et financier au niveau national. Il facilite la communication et la coordination entre le GPE et le ministère de l'Éducation de son pays ainsi qu'avec les autres membres du groupe constitutif.

Le chargé de liaison du pays partenaire du GPE assume les fonctions et attributions suivantes :

- Il assure la liaison avec le ministère de l'Éducation et le Secrétariat du GPE pour les questions concernant les groupes constitutifs du partenariat, et travaille en étroite collaboration avec l'agence de coordination du pays dans le but de relier les questions concernant les groupes constitutifs aux priorités et questions des groupes locaux des partenaires de l'éducation ;

[1] La composition des groupes constitutifs des pays partenaires du GPE peut être consultée ici : https://www.globalpartnership.org/fr/who-we-are/board/board-members

- Il assure la liaison entre le ministère de l'Éducation et les autres membres du groupe constitutif pour les questions concernant le GPE, et fait la synthèse des observations faites par le ministère sur les documents et décisions du Conseil d'administration et des Comités qui sont communiqués par le Secrétariat ;

- Il assiste aux réunions régionales annuelles des groupes constitutifs des pays partenaires du GPE pour représenter les points de vue, les intérêts et la position du pays sur les mécanismes, les politiques et les décisions du GPE ;

- Il informe le ministère et le ministre de l'Éducation des résultats des réunions régionales annuelles des groupes constitutifs des pays partenaires du GPE ;

- Il participe au processus de sélection / d'élection des nouveaux membres et membres suppléants du Conseil du groupe constitutif ;

- Il améliore la communication et la coordination au sein du groupe constitutif ; et

- Il améliore la communication et la coordination entre les six groupes constitutifs des pays partenaires du GPE en partageant les meilleures pratiques et les expériences nationales et régionales.

# CHARGÉS DE LIAISON DES PAYS PARTENAIRES DU GPE

## Formulaire de contact

**Veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer à Mme Michelle Mesen, cheffe d'équipe – collaboration avec les pays partenaires à : mmesen@globalpartnership.org**

| | |
|---|---|
| TITRE DE CIVILITE (M., MME) | |
| NOM | |
| PRENOM | |
| ORGANISATION | |
| FONCTION | |
| ADRESSE | |
| VILLE | |
| PAYS | |
| TELEPHONE PORTABLE | |
| COURRIEL | |